ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 107979

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la reconnaissance de la Nation envers les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Il lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour leur rendre hommage, et notamment s'il envisage de décerner la croix de la Légion d'honneur à tous les anciens combattants, résistants et prisonniers de guerre, titulaires de la carte du combattant.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au anciens combattants partage pleinement l'objectif de l'honorable parlementaire d'honorer les vétérans de la Seconde Guerre mondiale. Il lui indique que les commémorations exceptionnelles organisées pour le soixantième anniversaire des débarquements et de la libération ont permis de leur rendre hommage avec une solennité particulière. Les nombreuses cérémonies nationales et internationales, qui ont lieu en Normandie, en Provence, à Paris et sur l'ensemble du territoire, ont été autant de tant fort au cours desquels un hommage particulier leur a été rendu par les pouvoirs publics et la population. S'agissant de la proposition d'attribuer la Légion d'honneur à la totalité ou à la quasi-totalité des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, il convient de préciser que leur nombre s'élève actuellement à 600 000. Ce nombre doit être rapproché de celui de l'ensemble des décorés du premier ordre national, qui est de 110 000, et de celui des vétérans de la Première Guerre mondiale décorés au titre des décrets des 3 novembre 1995, 6 février et 12 juillet 1996, qui était de 3 000. Toutefois, le ministre souligne que, dans le cadre des commémorations du soixantième anniversaire, un grand nombre d'anciens combattants, Français et Alliés, particulièrement méritants ont été décorés. Ainsi, la Nation a rempli son devoir de reconnaissance envers ceux qui l'ont servie dans les heures les plus difficiles de son histoire.

Données clés

Auteur : M. Jacques Le Nay
Circonscription : Morbihan (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107979
Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10954
Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13252